

## Covid-19 : Le consulat de France à Los Angeles s'adresse aux Français de la côte ouest des USA

France in the  
United States  
Consulate of France in Los Angeles



"Aujourd'hui même, le président de la République s'est adressé aux Français pour évoquer le coronavirus, annoncer des mesures exceptionnelles prises en France pour contrer l'avancée de l'épidémie et souligner l'importance d'agir ensemble face à cette situation sanitaire exceptionnelle. Comme le président de la République l'a précisé, le virus n'a pas de passeport. L'épidémie de coronavirus se diffuse donc

sur le territoire américain et au sein de notre circonscription en Californie du sud, Nevada du sud, Arizona, Colorado et maintenant au Nouveau-Mexique.

Comme dans toute situation de crise, nous vous invitons à suivre les consignes et informations de prévention données par les autorités locales qui décident des mesures de sécurité à prendre dans l'intérêt de tous.

Notre consulat reste pleinement mobilisé dans cette crise et suit la situation de près en lien avec les autorités locales, l'ambassade de France à Washington et le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Je rappelle comme souvent, la nécessité pour les résidents français de notre circonscription d'être inscrits sur le [registre des Français de l'étranger](#) et le cas échéant, d'actualiser leur profil (adresse, courrier électronique, numéro de téléphone). L'inscription est gratuite et vous intègre dans notre plan de sécurité qui nous permet d'intervenir en cas de besoin et de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des informations et recommandations pratiques mises en ligne sur notre [site internet](#). Nous y détaillons les nouvelles mesures mises en place par les autorités américaines et celles de certaines compagnies aériennes comme Air France.

Comme vous le savez, certaines écoles ont d'ores et déjà pris la décision de fermer leur établissement et de mettre en place un enseignement à distance. Parallèlement, de nombreux événements s'annulent. Nous vous recommandons d'éviter dans la mesure du possible, tout déplacement et rassemblement non essentiels.

Les autorités américaines ont annoncé hier la mise en place de mesures de restriction d'accès au territoire américain à l'encontre des voyageurs en provenance de France et des autres pays de l'espace Schengen ou y ayant séjourné dans les 14 jours précédant leur voyage. Ces mesures entrent en vigueur vendredi 13 mars à 23h59 EDT (soit samedi 14 mars 04h59, heure de Paris) pour une durée de 30 jours. Ces mesures prévoient un certain nombre d'exceptions, selon le statut des voyageurs concernés, en particulier pour les résidents permanents aux Etats-Unis, les binationaux français/américains, les personnes mariées à un citoyen américain ou encore les parents de citoyens américains ou de résidents permanents âgés de moins de 21 ans. Pour en connaître le détail, nous vous invitons à consulter la [proclamation 9984 de la Maison Blanche](#).

Dans ses circonstances, le Consulat général de France à Los Angeles adapte son dispositif en plaçant une partie de ses équipes en télétravail mais assure la continuité du service public.

Les missions suivantes sont maintenues au guichet du consulat et sur RDV uniquement :

- Dépôt de demande de de titres de voyages (passeports et laissez-passer consulaires) à l'exclusion des cartes nationales d'identité. La délivrance des passeports [se fera obligatoirement par envoi postal](#) ;
- Procurations de votes jusqu'au vendredi 20 mars pour les élections municipales en France.

Merci de ne pas vous présenter au Consulat général en cas d'état grippal et de ne pas venir en groupe : seul le demandeur concerné par la démarche pourra

accéder aux services du consulat, accompagné bien sûr d'un parent s'il s'agit d'un mineur.

Les missions de protection consulaire, aide à la scolarité (bourses) et aide sociale sont également maintenues. Les échanges sur ces sujets se feront par téléphone et par email uniquement.

En revanche, les missions suivantes sont suspendues, sauf urgence avérée : tournées consulaires, légalisations de signatures, certificats divers.

Pour toutes urgences vitales en dehors des heures d'ouvertures, les ressortissants français peuvent contacter le numéro d'urgence (310 625 9713). Les questions non-urgentes relatives au coronavirus seront traitées pendant les heures d'ouvertures habituelles du consulat.

Soyons tous acteurs de la lutte contre le coronavirus en adoptant la bonne attitude et les bons gestes.

En vous remerciant de votre compréhension.

Nathalie Soirat

Consule Générale Adjointe "